

INSTRUCTIONS DE COURSE

COUPE NATIONALE DE PRINTEMPS

COUPE PAR ÉQUIPES

CN Carantec

Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des instructions de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut être pénalisée sans instruction par une pénalité standard. Un comité peut aussi réclamer. La pénalité dans une instruction peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. Un bateau qui a été pénalisé avec une pénalité standard ne peut pas être réclamé par un autre bateau pour le même incident et un autre bateau ne peut pas demander réparation pour l'action de ces officiels. Ceci modifie les RCV 60.1, 60.5(b) et A5.

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile incluant l'annexe D.
- 1.2 Le règlement sportif de la Classe Optimist France s'applique.
- 1.3 Toutes les courses seront jugées sur l'eau.
- 1.4 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.5 Le signal d'avertissement sera fait **rapidement** après l'affalé de l'Aperçu, du pavillon N ou du premier substitut. Ceci modifie Signaux de course.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Le comité de course pourra modifier les instructions de course verbalement :
 - A terre : lors du briefing quotidien
 - Sur l'eau : avant l'envoi du signal d'avertissement, en envoyant le pavillon L et en faisant 4 signaux sonores, pour informer les concurrents qu'ils doivent s'approcher du bateau comité afin de recevoir les instructions verbales. (Ceci modifie Signaux de course). La modification sera également annoncée par VHF.Ces modifications aux IC seront publiées au tableau officiel d'information à la fin de la journée de course.
- 2.2 Tout changement dans le programme des courses sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront publiés sur le groupe WhatsApp de l'épreuve. Il n'y aura pas

d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir des communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.4(b)(1).

Les umpires pourront également communiquer verbalement des instructions sur l'eau.

4. CODE DE CONDUITE [NP] [DP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons situé devant le club.

5.2 Quand le pavillon "Aperçu" est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu ou de l'Aperçu sur H (Modifications de signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

Vendredi 17 avril	10h00	Briefing des équipes et courses à suivre
Samedi 18 avril	09h00	Briefing coureurs et courses à suivre
Dimanche 19 avril	09h00	Briefing coureurs puis courses à suivre Palmarès et remise des prix

7. FORMAT DE COURSE, CONSTITUTION D'ÉQUIPE ET IDENTIFICATION

Précisé dans l'annexe FORMAT DE COURSE

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Le schéma de l'annexe parcours montre le parcours, y compris l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté requis de chaque marque.

9.2 Il pourra y avoir des changements de parcours à tout moment avant que le premier bateau ne soit sur le bord modifié (avant le passage de la marque précédente) sans signaux sonores. Ceci modifie la RCV 33.

10. MARQUES

10.1 Les marques 1, 2, 3, 4 sont des bouées cylindriques frites jaune.

10.2 La ligne de départ est entre un mât arborant un pavillon orange sur le navire du comité de course et le côté parcours d'une bouée frite orange.

10.3 La ligne d'arrivée est entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et le côté parcours d'une bouée frite orange.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 11.1 Les courses seront jugées sur l'eau avec un arbitrage direct conformément à la RCV D2.
- 11.2 Quand la règle D2.2 s'applique et que les umpires de la course avec un autre umpire (si possible) décident qu'un bateau a enfreint la RCV 14 et qu'il y a un dommage ou une blessure, ils peuvent pénaliser son équipe en retirant une demi-victoire sans instruction. Le bateau ou le capitaine de l'équipe sera informé aussitôt que raisonnablement possible et peut demander une instruction. Ceci modifie la RCV 63.1.
- 11.3 Le jury peut refuser d'instruire une réclamation ou une demande de réparation si elle n'est pas de nature à modifier la constitution de la phase suivante. Ceci modifie la RCV 63.1.
- 11.4 Si le jury décide qu'une infraction à une règle, autre qu'une règle du chapitre 2, n'a eu aucun effet significatif sur le résultat d'une course, il peut prendre toute disposition qu'il estime équitable, qui peut être d'ordonner de recourir ou de n'imposer aucune pénalité. Ceci modifie les RCV 60.5(c) et D3.1.

12. LE DÉPART

12.1 Les départs des courses seront donnés comme suit (ceci modifie la RCV 26) :

- Signaux sonores répétitifs puis quelques secondes plus tard :

Temps avant le signal	Signal	Signal sonore	Signification
de départ			
3 minutes	3 baguettes fluo	1 signal	Signal d'avertissement
2 minutes	2 baguettes fluo	1 signal	Signal préparatoire
1 minutes	1 baguette fluo	1 long signal	
0 minutes	0 baguette	1 signal	Signal de départ

- 12.2 [NP][DP] Les bateaux qui ne sont pas en course doivent rester dans la zone d'attente, qui est située sous le vent du bateau comité, matérialisée par 2 petites bouées frites orange.
Immédiatement après la fin de leur course, les bateaux qui ont fini doivent retourner directement dans la zone d'attente, en restant bien à l'écart de tous les bateaux en course et de tous les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné (retour par l'extérieur du parcours).
- 12.3 Un bateau qui n'a pas pris le départ au plus tard 1 minute après son signal de départ sera classé DNS. (Ceci modifie la RCV A5.1.)
- 12.4 Le comité de course peut modifier l'ordre des courses pour toute raison. Le numéro de la prochaine course sera affiché sur le bateau comité avant le signal d'avertissement pour cette course.
- 12.5 Rappel individuel :
En modification à la RCV 29.1, les rappels individuels seront signalés par l'envoi du pavillon X qui restera envoyé au maximum 1 minute après le signal de départ de la course concernée. Les concurrents seront si possible signalés verbalement par le comité de course.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

- 13.1 Le temps cible de chaque course sera d'environ 8 minutes. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation (ceci modifie la RCV 61.4(b)(1)).
- 13.2 Le temps limite pour finir est de 20 minutes pour le premier.
- 13.3 Les bateaux n'ayant pas fini dans un délai de 5 minutes après le premier bateau de sa série ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Cela modifie les RCV 35, A4, A5 et D3.
- 13.4 Le comité de course pourra annuler une course pour toute raison (ceci modifie la RCV 32). L'annulation sera annoncée verbalement par les arbitres. La course annulée pourra être recourue, le signal d'avertissement sera donné aussi rapidement que possible.

14. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT [NP]

- 14.1 Pour les équipes de 5 coureurs, les remplacements de coureurs au sein de l'équipe sont libres, à l'initiative des entraîneurs.
- 14.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

15. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT [DP] [NP] [SP]

- 15.1 Un bateau ou son équipement pourra être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 15.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement la zone au vent du côté tribord de la ligne d'arrivée pour y être contrôlé.

16. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés avec le pavillon du CN Carantec.

17. BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP] [NP]

- 17.1 Les accompagnateurs doivent être mouillés dans la zone d'attente définie à l'IC 12.2 depuis le signal d'avertissement de la première course jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard ou une annulation pour toutes les flottes.
- 17.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

18. PUBLICITÉ [DP] [NP]

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions précisées à l'inscription.

19. OPÉRATION « PARKING PROPRE »

Lorsque les pavillons Aperçu sur Z sont envoyés à terre, avec deux signaux sonores, toutes les courses sont retardées tant que le parking bateaux et les mises à l'eau ne sont pas nettoyés. Les concurrents doivent alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état. Aucun signal d'avertissement ne sera fait avant le délai précisé en IC 5.2.

20. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premières équipes au scratch.
La première équipe avec licences françaises, composée de 2 filles et 2 garçons et conforme aux prescriptions de l'avis de course sera sélectionnée pour le championnat d'Europe.

21. EMPLACEMENTS [DP] [NP]

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux

22. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course, ne doit ni émettre, ni recevoir d'appels vocaux ou de données, qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

23. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course, relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage(matériel et/ou corporel)

Arbitres désignés :

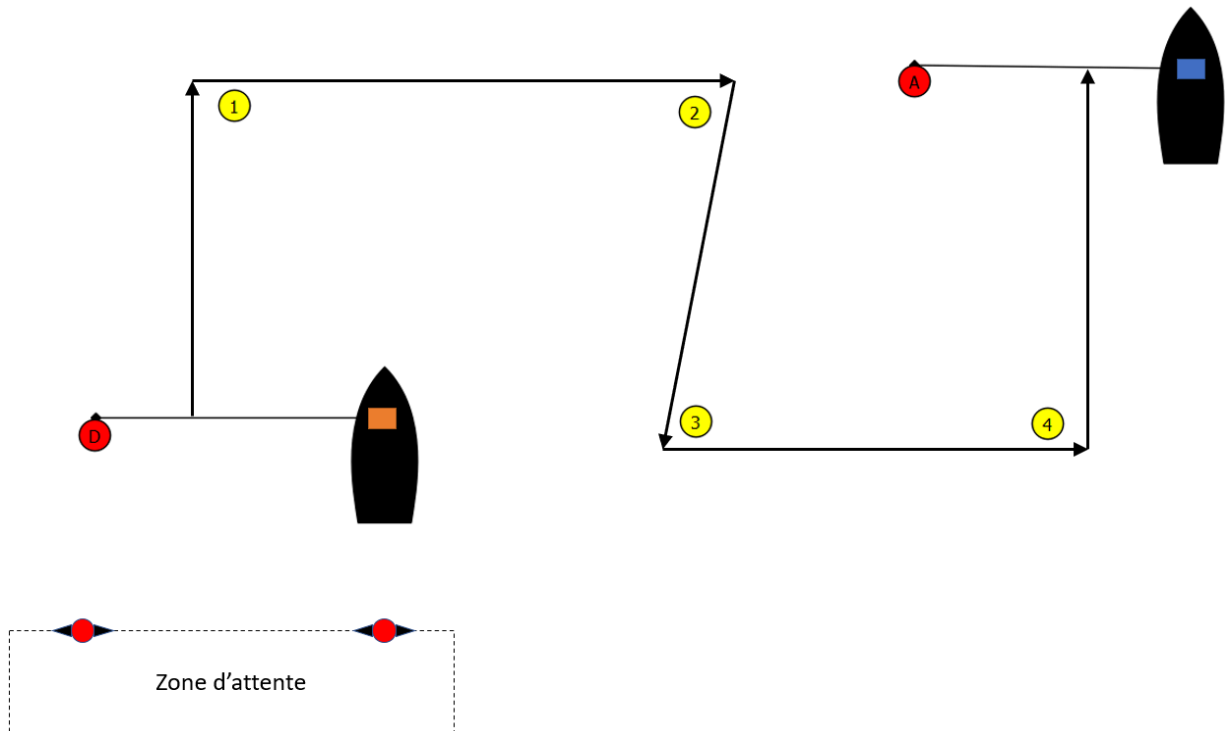
Président du comité de course : Dominique Appéré

Chef umpire et président du jury : Baptiste Verniest

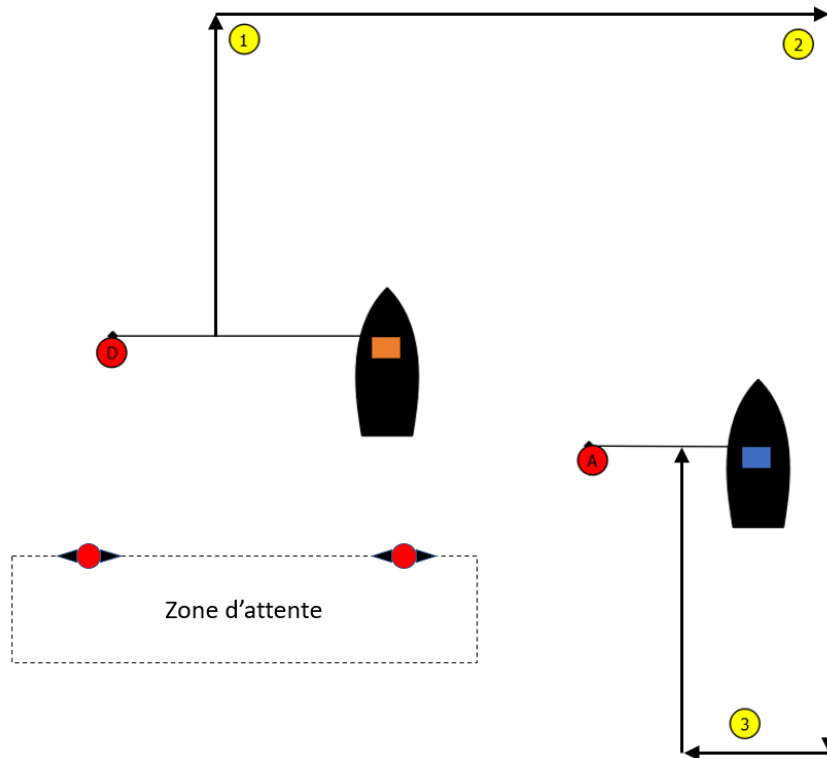
Canal VHF : 06

ANNEXE PARCOURS

Parcours créneau : Départ – 1 – 2 – 3 – 4 – Arrivée



Parcours carré : Départ – 1 – 2 – Arrivée à laisser à tribord – 3 – Arrivée



ANNEXE FORMAT DE COURSE

Les équipes seront constituées de quatre ou cinq coureurs librement. Les courses se courront en 4 contre 4.

Chaque phase pourra être arrêtée ou modifiée n'importe quand en fonction des conditions météo et à discrétion du comité de course.

Le tableau des courses figure en annexe Tableau des courses.

Identification : chaque équipe sera identifiée par un dossard de couleur délivré au briefing.

Phase 1 : Round Robin

Les équipes sont réparties en deux poules. Les groupes contiennent chacune autant d'équipes sélectionnables. Chaque équipe rencontre les autres équipes dans une phase de round robin.

Les six premières équipes sont qualifiées pour la phase 2 et les cinq dernières pour la phase 2bis.

Phase 2 : Round Robin Or

Chaque équipe rencontre les autres équipes dans une phase de round robin. Les équipes seront classées de 1 à 6 selon leur score dans ce round robin.

Phase 2bis : Round Robin Argent

Chaque équipe rencontre les autres équipes dans une phase de round robin. Les équipes seront classées de 7 à 11 selon leur score dans ce round robin.

Phase 3 : Demi-finales

L'équipe la mieux classée dans la phase 2 choisit son adversaire parmi celles classées 2 à 4. Les deux autres équipes parmi les quatre premières se rencontrent.

Dans chaque série éliminatoire, la première équipe à trois points se qualifie pour la finale. L'autre se qualifie pour la petite finale.

Phase 4 : Round robin de classement 5-11

Les équipes classées 5 et 6 dans la phase 2 et 9 à 11 dans la phase 2bis rencontrent les autres équipes dans un round robin de classement.

Les équipes seront classées de 9 à 12 selon leur score dans ce round robin et celui de la phase 1.

Phase 6 : Finales

Les deux équipes qualifiées pour la petite finale se rencontrent. La première équipe à deux points est classée troisième. L'autre est classée quatrième.

Les deux équipes qualifiées pour la finale se rencontrent. La première équipe à trois points est classée première. L'autre est classée deuxième.